

Consultation publique

# Itinéraire La Chevallerais - Héric

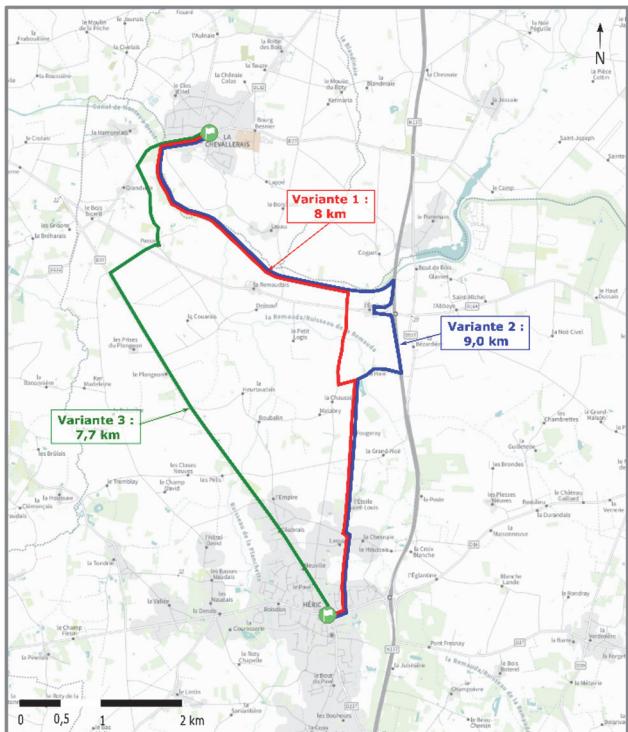


Du 5 juin au 3 juillet 2024

## Donnez votre avis sur votre futur itinéraire vélo

Afin de favoriser la pratique du vélo, le Département de Loire-Atlantique souhaite relier d'ici 2032 toutes les communes de Loire-Atlantique par des itinéraires cyclables. Entre La Chevallerais et Héric, la nouvelle liaison permettra de relier les deux bourgs afin d'accéder à vélo aux différents pôles générateurs de déplacements tels que les équipements publics, les zones d'emploi, le pôle d'échange multimodal d'Héric et les commerces. Pour recueillir l'avis des habitant·es et usager·ères, une consultation publique est organisée du 5 juin au 3 juillet 2024.

### Le projet d'itinéraire cyclable entre La Chevallerais et Héric



#### 3 variantes étudiées

**La variante 1 (8 km)** permet de rejoindre efficacement le chemin de halage du canal de Nantes à Brest. Elle propose également un meilleur niveau de confort et de sécurité pour les cyclistes. L'utilisation d'aménagements cyclables existants, tels que le chemin de halage du canal et les projets d'aménagements cyclables portés par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres, contribue à limiter l'artificialisation des sols et l'impact sur l'environnement.

**La variante 2 (9 km)** reprend en partie le projet d'itinéraire par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres permettant de relier le bourg d'Héric au site Bout-de-Bois (vers le bourg de Saffré). Cette variante présente néanmoins l'inconvénient d'allonger le temps de parcours pour relier le centre de La Chevallerais.

**La variante 3 (7,7 km)** présente l'avantage d'être plus courte mais avec un niveau de sécurité moindre du fait de la traversée de deux routes départementales à fort trafic (la RD 164 et la RD 37). Elle nécessite de nombreuses acquisitions foncières qui allongent les délais de mise en œuvre et une artificialisation des sols plus importante.

## Comment s'informer et participer à la consultation ?

Vous pouvez **prendre connaissance** des trois variantes et **donner votre avis** sur la plateforme en ligne **participer.loire-atlantique.fr/consultations-velo** à partir du 5 juin 2024.

Des panneaux d'exposition ainsi que des registres de contributions sont également disponibles dans les mairies de La Chevallerais et d'Héric, dans les locaux de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres et Pays de Blain communauté.

## 5 800 km d'aménagements cyclables d'ici 2032

Actuellement, la Loire-Atlantique compte 2 100 km d'itinéraires cyclables dont 700 km sont gérés par le Département. Pour atteindre l'objectif de relier toutes les communes de Loire-Atlantique par des aménagements cyclables, 3 700 nouveaux km sont à créer. 1 400 km seront aménagés par le Département et 2 300 km le seront par les intercommunalités avec le soutien du Département.

### Qu'est-ce qu'un itinéraire cyclable ?

L'objectif d'un itinéraire cyclable est de proposer un parcours le plus sécurisé possible. En fonction des possibilités du terrain et du trafic routier, il peut alterner les différents types d'aménagements suivants :



Voie verte



Piste cyclable



Chaussée à voie centrale banalisée  
(ou chaussidou)



Bande cyclable



Voie partagée

La création d'un itinéraire est un projet collectif : le Département coordonne les études et travaux avec les communes et intercommunalités. L'avis des associations et habitant.es est également sollicité. Pour construire le nouvel itinéraire différents critères sont pris en compte : la sécurité, la desserte des principaux lieux de vie, la préservation de la nature et la prise en compte des chemins existants.

## DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PROJET :



- sur **participer.loire-atlantique.fr/consultations-velo**
- ou en remplissant les registres des contributions disponibles en mairies

